



Probleme avec gaz de france

Par **ceva59**, le **18/01/2011** à **22:15**

Bonjour,

Nous avons emménagé dans une maison en mars 2009 avec chauffage central au gaz de ville. La première année je payer 150€ par mois en estimation des anciens locataires, l'année suivante, revision de la consommation Gaz De France, descendu a 90€ sur la consommation réelle.

La chaudiere à sa revision annuelle faites, il a été decelé lors de cette dernière, faites mois de decembre 2010 une micro fuite au niveau de la vieilleuse qui a été colmater lors de celle ci.

Stupeur, je reçois une nouvel echancier le 17/01/2010 reviser à 187€ avec un surplus de facture de 1189€ à régler de suite.

Il me dise que je suis passée de 7474KW/H a 36 036 KW/H.

Lors de l'état des lieux le certificat de conformité de controlation de gaz a bien été effectuer.

Quelles sont mes possibilités de recours ormis de refaire un diagnostique de conformité du gaz, sachant que tout doit etre a nos frais car le proprietaire ne veux rien savoir ?! Puis - je si fuite de gaz ou non (vu que celle ci a été reparer en decembre) me retourné contre mon proprietaire pour dedomagement de cette facture ?!

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **19/01/2011 à 11:57**

bjr,

la première chose à vérifier ce sont que les index de votre compteur gaz relevés ou estimés soient compatibles avec les index gaz du compteur pour vérifier l'augmentation de consommation et non une erreur de relevé.

la micro fuite ne peut générer cette augmentation de consommation.

il se peut que votre consommation personnelle, c'est à dire votre façon de vivre différente de vos prédécesseurs soit l'explication de l'augmentation de votre consommation ce que semble dire gdf.

cdt